

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

SOUS-PREFECTURE

A.P. 82. 39. 2015. 05. 025

**MEDAILLE D'HONNEUR DES SAPEURS-POMPIERS
PROMOTION DU 14 JUILLET 2015**

Le préfet de Tarn-et-Garonne

VU le décret n° 62.1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs pompiers

VU le décret n° 68-1055 du 28 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille susvisée

VU le décret n° 80.209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du code des communes relatifs aux sapeurs pompiers communaux

VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des Sapeurs Pompiers professionnels

VU le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 modifié, relatifs aux sapeurs pompiers volontaires

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin,

ARRETE :

Article 1er : La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent et qui ont constamment fait preuve de dévouement :

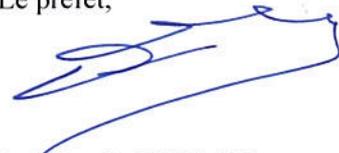
Médaille d'honneur avec rosette échelon Argent

Monsieur	Claude	FOGATO	Lieutenant	Volontaire	Centre de Sapeurs-Pompiers de Corbarieu
Monsieur	Patrick	MOMMEJA	Lieutenant	Volontaire	Centre de Sapeurs-Pompiers de Corbarieu

Article 2 : Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin, Madame la secrétaire générale de la préfecture et Mme la directrice des services du Cabinet sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montauban, le 18 juin 2015

Le préfet,



Jean-Louis GERAUD